



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par L. CLENET

N/Réf. : JB/IC 2012-21

Objet : INSTALLATION CLASSEE

Mise à jour de l'autorisation de fonctionnement  
d'une unité de cuisson et de conditionnement  
de crevettes et de langoustines

Commune de SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU



Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique  
Direction de la Coordination et du  
Management de l'Action Publique  
Bureau des Procédures d'Utilité Publique  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44 035 NANTES CEDEX 1

Vertou, le 24 octobre 2012

Dossier suivi par M. DE LEYRIS

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 17 octobre 2012, vous avez bien voulu nous faire parvenir, pour examen et avis, un dossier ICPE présenté par la société ADRIMEX S.A., qui souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter, après mise à jour de sa situation administrative, une unité de cuisson et de conditionnement de crevettes et de langoustines située rue Antoine de Saint-Exupéry - Zone D2A - sur le territoire de la commune de SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU (44).

La régularisation projetée de l'autorisation de fonctionnement de cette unité vise à porter sa capacité de production de 792 à 1 200 tonnes par mois.

Le site de production de la société ADRIMEX est implanté dans la zone d'aménagement concerté du Domaine d'Activités Aéroportuaires (ZAC D2A) de Nantes Atlantique, dans un secteur dédié principalement aux activités économiques.

La commune de SAINT-AIGNAN-GRANDLIEU est incluse dans les aires géographiques des AOC "Muscadet Côtes de Grandlieu", « Muscadet » et "Gros Plant du Pays nantais". Toutefois, compte tenu des éléments du rapport technique que vous nous avez adressé et considérant que l'îlot viticole classé en appellation d'origine le plus proche se trouve à plus de 800 mètres au nord-est du site d'implantation de la société ADRIMEX, ce projet ne nous paraît pas être de nature à porter atteinte directement ou indirectement aux vignobles d'appellation d'origine de la région nantaise.

Par conséquent, nous ne voyons pas d'inconvénient à la mise à jour demandée de la capacité de production de cette unité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos sentiments distingués.

L'Ingénieur Terroir et Délimitation

Jean-Baptiste MOULENES

INAO - Unité Territoriale Ouest

SITE DE NANTES

CHÂTEAU DE LA FREMOIRE

44120 VERTOU

TEL : 02 40 80 14 81 / TELECOPIE : 02 40 80 30 10

www.inao.gouv.fr